

Formation Professionnelle Continue



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

1. Dossier de recevabilité

Pour déterminer votre éligibilité à la procédure VAE et la faisabilité de votre projet, vous devez constituer votre dossier de demande de recevabilité :

- » Créez un compte sur notre site dédié : mondossiervae.uvsq.fr
- » Téléchargez le modèle de dossier (format Microsoft Word)
- » Renseignez vos expériences professionnelles et vos études supérieures
- » Ajoutez vos justificatifs
- » Rédigez votre lettre de motivation et votre CV

La lettre de motivation doit répondre à :

Pour quelle(s) raison(s) avoir choisi ce diplôme ? L'UVSQ ?

Pourquoi avoir choisi la VAE ?

En quoi votre parcours professionnel et vos formations sont-ils en lien avec le diplôme que vous visez ?

En quoi l'obtention de ce diplôme servira votre projet professionnel ?

Une fois votre dossier complet, signez-le.

Vous pouvez ensuite le transmettre au Pôle VAE en le déposant en ligne.

Afin de faciliter votre entrée dans la démarche, transmettez votre dossier de recevabilité dès que possible, sans attendre la date limite de dépôt.

À l'issue de cette étape, une convention VAE qui déterminera les modalités de l'action de validation et notamment la nature et le montant de votre financement sera établie.

2. Dossier de validation

Votre dossier a pour principal objectif de démontrer que vous avez acquis par l'expérience les connaissances et aptitudes du diplôme visé.

La constitution du dossier suppose un travail important pour lequel vous pouvez bénéficier d'un accompagnement. Pour en savoir plus, contactez vae@uvsq.fr.

3. Entretien avec le jury de validation

Le jury est composé d'enseignants et de professionnels.

A l'aide d'un diaporama reprenant certains éléments du dossier de validation, vous présentez votre expérience au jury pour prouver que le diplôme peut vous être délivré. (Le jury a pris connaissance de votre dossier de validation complet préalablement à l'entretien.)

A l'issue de l'entretien, le jury se prononce sur l'étendue de la validation :

- » **validation totale** : le diplôme reconnaît que votre expérience correspond aux attendus du diplôme, ce dernier vous est délivré. **97% des VAE à l'UVSQ***
- » **validation partielle** : le jury reconnaît que votre expérience est en adéquation avec la plupart des attendus du diplôme, mais un travail complémentaire ou un retour dans un parcours allégé de formation vous est indiqué pour obtenir le diplôme. **3% des VAE à l'UVSQ***
- » **absence de validation** : le jury n'a pas été en mesure d'établir un lien entre votre expérience et les attendus du diplôme, ce dernier ne vous est pas délivré. Afin d'éviter l'absence de validation, nous vous conseillons de suivre l'avis pédagogique délivré par le responsable du diplôme. **0% des VAE à l'UVSQ***

**chiffres 2024-2025 SI FC*